

Ordre de service d'action



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Sous-direction de l'enseignement supérieur
Bureau des formations de l'enseignement supérieur
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/SDES/2022-338

28/04/2022

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDESR/N2011-2051 du 11/04/2011 : Mise en place d'un livret scolaire ou de formation pour les candidats au Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) rénové à utiliser pour la session d'examen 2011 et suivantes.

Nombre d'annexes : 1

Objet : mise en place du livret scolaire ou de formation pour les candidats des spécialités de brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) rénovées à partir de la rentrée scolaire 2022.

Destinataires d'exécution

DRAAF/SRFD
DAAF/SFD
Etablissements locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole
Union nationale rurale d'éducation et de promotion
Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation
Conseil national de l'enseignement agricole privé
Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : cette note a pour objet de diffuser la maquette de livret scolaire utilisé pour les candidats des spécialités de brevet de technicien supérieur agricole rénovées à partir de la rentrée scolaire 2022.

Textes de référence :

- Décret n° 2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole.

La présente note a pour objet de diffuser la nouvelle maquette de livret scolaire ou de formation des candidats au Brevet de Technicien Supérieur agricole relevant du décret n°2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole.

La nouvelle maquette rentre donc en vigueur à partir de la rentrée 2022 pour les spécialités Technico-Commercial et Viticulture-Œnologie, et de manière progressive selon le calendrier des rénovations consultable sur chlorofil.fr

Le livret est un document de quatre pages blanches agrafées de format 21 cm X 29.7 cm sous couverture cartonnée bleu cyan, sur un papier de 180g/m2.

Tout établissement public ou privé préparant au BTSA, quelle que soit la voie de formation (voie scolaire, voie de l'apprentissage, voie de la formation professionnelle continue) doit établir un livret, dont la maquette se trouve annexée, pour chaque candidat au BTSA.

Ce livret peut être proposé par des sociétés d'édition.

La présente note de service remplace au fur et à mesure de la mise en œuvre des rénovations la note de service DGER/SDESR/N2011-2051 du 11 avril 2011. Cette dernière deviendra obsolète à la rentrée scolaire 2025.

La Directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Région : _____

Établissement scolaire :

NOM : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance :

N° INA : _____

LIVRET SCOLAIRE ou LIVRET de FORMATION

pour l'examen du

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Décret n° 2020-687 du 4 juin 2020

Spécialité :

Session :

**Tout établissement public ou privé préparant au BTSA
doit établir un livret scolaire ou de formation pour chaque candidat.**

A – CONTENU DU LIVRET

Outre des renseignements généraux relatifs à l'établissement et à l'identité du candidat (couverture), le livret comporte sept rubriques :

Page 1

- 1. La situation du candidat à l'entrée en formation**
- 2. Les modalités de préparation du BTSA**
- 3. Les modalités de passage des épreuves**
- 4. Le redoublement éventuel.**

Pour chacune de ces rubriques, les cases correspondantes seront cochées.

Pages 2 et 3

5. Bilan de la formation

Il s'agit de présenter un document synthétique, dressant le bilan de la formation du candidat au BTSA. La présentation est réalisée par bloc de compétences, capacités intermédiaires et par épreuve, en cohérence avec le référentiel de certification d'évaluation de la spécialité du BTSA.

Pour chaque épreuve, la note inscrite est la note des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) proposée au jury. Pour les candidats hors CCF et pour les épreuves ne bénéficiant pas du contrôle en cours de formation (E1, E7 et E8 sous la forme classique), la note inscrite est la moyenne des résultats obtenus lors de la formation. Cette note est exprimée selon les règles en vigueur au ministère de l'agriculture et de l'alimentation : toutes les notes attribuées aux ECCF sont prises en compte en nombre décimal jusqu'à deux chiffres après la virgule.

En complément de la note exprimant les résultats par épreuve, des appréciations synthétiques concernant les performances, les progrès, les difficultés et le travail du candidat réalisés sur l'ensemble du cycle de formation sont rédigées collectivement par les enseignants en charge des enseignements contribuant à l'atteinte des capacités.

Pages 4 et 5

6. Appréciation concernant l'année éventuelle de redoublement

Les grilles présentées sont strictement identiques aux grilles présentées aux pages 2 et 3. Toutefois, ne seront renseignées dans le livret, que les ECCF que le candidat aura demandé à présenter une deuxième fois, lors de son inscription à l'examen.

Page 6

7. Avis de l'équipe pédagogique

L'avis est donné à l'issue de l'ensemble de la formation et concerne l'attribution du diplôme. L'équipe pédagogique doit obligatoirement exprimer un avis motivé. Quatre avis sont possibles :

- **Très favorable** : les résultats de la formation sont atteints au delà des exigences prévues.
- **Favorable** : les résultats de la formation sont atteints, conformément aux exigences prévues.
- **Assez favorable** : les résultats de la formation semblent atteints malgré certains résultats insuffisants.
- **Doit faire ses preuves à l'examen** : les résultats de la formation ne sont pas actuellement atteints.

L'avis de l'équipe pédagogique est porté sous la responsabilité du chef d'établissement et doit faire l'objet d'une délibération spéciale du conseil de classe. Il traduit l'opinion de la majorité de l'équipe sans que puisse s'exercer un quelconque veto. Il peut être accompagné de toute observation jugée utile.

B – PRISE EN COMPTE DU LIVRET PAR LE JURY

L'objectif du livret est d'aider le jury à statuer lors de la délibération finale. L'examen du livret est obligatoire, en particulier lorsqu'un candidat a obtenu une moyenne générale comprise entre 9 et 10/20 ou une moyenne suffisante en vue d'accorder une mention.

Le jury peut décider, au vu des résultats obtenus aux épreuves et au vu des appréciations portées dans le livret, soit d'attribuer des points supplémentaires et déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner. Cette délibération est conduite par le président du jury.

L'étude du livret d'un candidat ne peut entraîner une diminution de note.

En revanche, si le candidat a obtenu une note strictement inférieure à 6/20 à l'une des épreuves professionnelles ou une moyenne à l'ensemble des épreuves professionnelles strictement inférieure à 10/20, le candidat est non-admis. La moyenne générale du candidat ne peut pas être soumise à la délibération du jury.

C – CAS D'UN CANDIDAT SANS LIVRET SCOLAIRE

L'absence de livret ne dispense pas le jury de délibérer sur le cas de ce candidat.

LIVRET SCOLAIRE ou de FORMATION

1. SITUATION DU CANDIDAT A L'ENTREE EN FORMATION

- Titulaire d'un baccalauréat, d'un diplôme jugé équivalent ou d'une scolarité complète de niveau IV
- Candidat bénéficiant de dispenses d'épreuves
- Titulaire d'une validation partielle du diplôme

2. MODALITES DE PREPARATION DU BTSA

- Voie scolaire
- Voie de la formation professionnelle continue
- Voie de l'apprentissage
- Candidat libre

3. MODALITES DE PASSAGE DES EPREUVES

- Contrôle en cours de formation (CCF) + Épreuves terminales
- Epreuves terminales (candidat hors CCF)
- Tout contrôle en cours de formation (CCF) – Formation semestrielle
- Epreuves par épreuves

4. REDOUBLLEMENT EVENTUEL

- Redoublement dans le même Etablissement
- Redoublement dans un autre Etablissement

Cachet de l'établissement d'accueil

Précisez les modalités de préparation et de passage des épreuves

5. BILAN DE LA FORMATION ÉPREUVES DU TRONC COMMUN

BLOCS de COMPÉTENCE	CAPACITÉS intermédiaires ÉVALUÉES	NOTES (1)	APPRÉCIATIONS SYNTHÉTIQUES PORTANT SUR : performances – travail fourni – progrès réalisés difficultés rencontrées – intérêt porté à la formation	NOM ET SIGNATURE des PROFESSEURS
B1 S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	C1-1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique			
	C1-2 Se situer dans des questions de société			
	C1-3 Argumenter un point de vue dans un débat de société			
B2 Construire son projet personnel et professionnel	C2-1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire			
	C2-2 S'insérer dans un environnement professionnel			
	C2-3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers			
	C2-4 Conduire un projet			
B3 Communiquer dans des situations et contextes variés	C3-1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public			
	C3-2 Communiquer en langue étrangère			
	C3-3 Communiquer avec des moyens adaptés			
E1				
E2				
E3				

(1) Porter pour chaque épreuve en Contrôles en Cours de Formation la note proposée au jury.

ÉPREUVES SPÉCIFIQUES À LA SPÉCIALITÉ

BLOCS de COMPÉTENCE	CAPACITÉS intermédiaires ÉVALUÉES	NOTES (2)	APPRÉCIATIONS SYNTHÉTIQUES PORTANT SUR : performances – travail fourni – progrès réalisés difficultés rencontrées – intérêt porté à la formation	NOM ET SIGNATURE des PROFESSEURS
B4	C4-1			
			
	C4-2			
			
	C4-			
E4			
	C4-			
			
	C4-			
			
B5	C5-1			
			
	C5-2			
			
	C5-			
E5			
	C5-			
			
	C5-			
			
B6	C6-1			
			
	C6-2			
			
	C6-			
E6			
	C6-			
			
	C6-			
			
B7	C7-1			
			
	C7-2			
			
	C7-			
E7			
	C7-			
			
	C7-			
			
B8	C8-1			
			
	C8-2			
			
	C8-			
E8	C8-			
			
	C8-			
			
	C8-			
E optionnelle	ENSEIGNEMENT FACULTATIF pour le BTSA Technico-commercial			
	Communiquer dans une 2 ^e langue étrangère dans un contexte professionnel			

(2) Porter pour chaque épreuve en Contrôles en Cours de Formation la note proposée au jury.

6. APPRECIATION CONCERNANT L'ANNÉE ÉPREUVES DU TRONC COMMUN

BLOCS de COMPÉTENCE	CAPACITÉS intermédiaires ÉVALUÉES	NOTES (1)	APPRÉCIATIONS SYNTHÉTIQUES PORTANT SUR : performances – travail fourni – progrès réalisés difficultés rencontrées – intérêt porté à la formation	NOM ET SIGNATURE des PROFESSEURS
B1 S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	C1-1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique			
	C1-2 Se situer dans des questions de société			
	C1-3 Argumenter un point de vue dans un débat de société			
B2 Construire son projet personnel et professionnel	C2-1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire			
	C2-2 S'insérer dans un environnement professionnel			
	C2-3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers			
	C2-4 Conduire un projet			
B3 Communiquer dans des situations et contextes variés	C3-1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public			
	C3-2 Communiquer en langue étrangère			
	C3-3 Communiquer avec des moyens adaptés			
E1				
E2				
E3				

(1) Porter pour chaque épreuve en Contrôles en Cours de Formation la note proposée au jury.

ÉVENTUELLE DU REDOUBLLEMENT

ÉPREUVES SPÉCIFIQUES A LA SPÉCIALITÉ

BLOCS de COMPÉTENCE	CAPACITÉS intermédiaires ÉVALUÉES	NOTES (2)	APPRÉCIATIONS SYNTHÉTIQUES PORTANT SUR : performances – travail fourni – progrès réalisés difficultés rencontrées – intérêt porté à la formation	NOM ET SIGNATURE des PROFESSEURS
B4	C4-1			
			
	C4-2			
			
E4	C4-			
			
B5	C5-1			
			
	C5-2			
			
E5	C5-			
			
B6	C6-1			
			
	C6-2			
			
E6	C6-			
			
B7	C7-1			
			
	C7-2			
			
E7	C7-			
			
B8	C8-1			
			
	C8-2			
			
E8	C8-			
			

(2) Porter pour chaque épreuve en Contrôles en Cours de Formation la note proposée au jury.

7 - AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE SUR L'ATTRIBUTION DU DIPLÔME

À _____, le _____
Signature du(de la) candidat(e)

À _____, le _____
Signature du(de la) cheff(fe) d'établissement

Visa du(de la) président(e) du jury
 Date _____
Signature

ENTOURER L'AVIS RETENU	Très favorable	Favorable	Assez favorable	Doit faire ses preuves à l'examen
	Rédiger l'avis motivé			

COTATION DE LA CLASSE	Très favorable	Favorable	Assez favorable	Doit faire ses preuves à l'examen
Nombre d'élèves				
Répartition en %				

En cas de redoublement AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE SUR L'ATTRIBUTION DU DIPLÔME

À _____, le _____
Signature du(de la) candidat(e)

À _____, le _____
Signature du(de la) cheff(fe) d'établissement

Visa du(de la) président(e) du jury
 Date _____
Signature

ENTOURER L'AVIS RETENU	Très favorable	Favorable	Assez favorable	Doit faire ses preuves à l'examen
	Rédiger l'avis motivé			

COTATION DE LA CLASSE	Très favorable	Favorable	Assez favorable	Doit faire ses preuves à l'examen
Nombre d'élèves				
Répartition en %				